



DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
COMMUNE DE RONTIGNON

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
Séance du 30 août 2011

Le 30 août 2011, à 20 h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **monsieur Jean Carrère**, maire.

Étaient :

- **présents (12) :** mesdames Claudine Bor, Valérie Foubert, Michèle Picot, Nicole Vayssier, et messieurs Jean-Pierre Barberou, Jean Carrère, Victor Dudret, Isidore Fauria, André Iriart, Alain Izard, Michel Mariette et Jean-Bernard Vecchiato ;
- **excusé avec pouvoir (1) :** monsieur Patrick Benech (procuration à monsieur Jean Carrère) ;
- **excusée sans pouvoir (2) :** mesdames Brigitte Del Regno et Michèle Ségalas.

Le quorum étant vérifié atteint, le conseil municipal pouvant légalement délibérer :

DÉSIGNE la secrétaire de séance : madame Michèle Picot.

--- ooOoo ---

Ordre du jour :

- Avis sur l'implantation d'une société sur le site Vilcontal (partie nord-est),
- Questions diverses.

--- ooOoo ---

Sur proposition de monsieur le maire, il est décidé à l'unanimité de reporter au prochain conseil l'approbation du procès-verbal de la séance du 17 août en raison de sa diffusion toute récente.

1. AVIS SUR L'IMPLANTATION D'UNE SOCIÉTÉ SUR LE SITE VILCONTAL

À plusieurs reprises, monsieur Pierre-Xavier Lafon, directeur régional des ventes du groupe Mory Team, s'est entretenu avec des élus de Rontignon ; il a également effectué plusieurs visites sur le site de Vilcontal avec des membres de la hiérarchie du groupe. Il a manifesté un vif intérêt pour exploiter une partie de la friche industrielle.

► Les activités

Le groupe Mory est un transporteur routier, leader de la messagerie nationale (transport France) et de la livraison express. Il traite les envois de 1 kg à 5 tonnes (en standard ou en express) et assure, sur une base de 70 sites, 50 000 livraisons par jour. Il propose de nombreux produits de messagerie depuis la distribution de petits colis sous court délai jusqu'à la livraison de palettes en nombre en passant par la livraison, le transport et la distribution de produits divers ou spécialisés (produits pharmaceutiques par exemple). Le siège de Mory Team est au 26, avenue Jean-Lolive – 93507 PANTIN CEDEX

Le groupe Mory exerce aussi d'autres métiers :

- La logistique (stockage, préparation, suivi des commandes et distribution) spécialisée dans les vins et spiritueux, la pharmacie, les fournitures de bureaux, l'habillement, la grande distribution, l'équipement de la maison, etc. ;
- Les distributions dédiées avec sa filiale spécialisée dans les pneumatiques, les produits de luxe, le vin, la moto, l'automobile, la presse et les produits blancs ;
- Les services spécialisés avec sa filiale réalisant les opérations de "co-packing", conditionnement, emballage et préparation à façon.

Il exploite 130 sites en France et dispose à Pau d'une plateforme de messagerie nationale dans le parc d'activités Pau-Pyrénées – 31 rue Paul-Ramadier.

► Le contexte

Le groupe Mory s'inscrit dans le contexte d'une recomposition complète du paysage des transporteurs en France avec des regroupements importants. Cela se fait sous l'égide de l'État. Des échanges avec monsieur Lafon, il ressort que les intentions du groupe ressortissent de ces intentions de regroupement.

► Le projet d'entreprise sur Rontignon

Dans l'hypothèse de réalisation du projet, l'exploitation du site de Rontignon devra être opérationnelle au 1^{er} juillet 2012. Plusieurs activités sont prévues être regroupées sur le site de Rontignon.

- des activités de logistique actuellement exercées sur Bordeaux. Il s'agit d'activités de "délégation d'après-production" qui consistent à répartir les produits d'un fabricant vers les magasins de distribution. Les produits sont recueillis, stockés puis les commandes sont préparées pour acheminer les produits vers les magasins. En l'occurrence, il s'agit d'électroménager. Concrètement :
 - le personnel comprendra environ 20 salariés auxquels viendra s'ajouter celui de sous-traitants,
 - deux camions gros porteurs feront un aller-retour journalier dans les horaires de travail,
 - cette activité fixe le calendrier pour un début d'exploitation avant juillet 2012 ;
- des activités de messagerie actuellement exercée à Pau. Les activités à transférer (le site de Pau est trop petit) sont des opérations de distribution et de ramassage ("les derniers kilomètres"). Il s'agit de stocker les productions des entreprises locales puis de préparer les commandes de leurs clients pour les distribuer ; c'est de la palette et du colis. La manutention interne au site se fait à l'aide de machines électriques (choix de l'entreprise). Concrètement, cette activité génère deux types de flux :
 - des mouvements de 3 camions gros porteurs (arrivée le matin vers 7h30 et départ en fin d'après-midi),
 - des mouvements d'une flotte de fourgons (12 tonnes) assurant les dessertes "locales" vers les clients dans le créneau horaire 09h00 / 16h00,
 - il n'y a aucune activité, ni les jours fériés, ni de nuit ;
- une nouvelle activité en provenance de l'agglomération de Pau : il s'agit d'activités de messagerie dans le cadre d'une fusion. L'intégration de cette activité ne générerait pas d'augmentation de capacité routière mais sera génératrice de productivité en accroissant le taux de chargement des véhicules.

► L'exploitation du site de Rontignon

Le site sera exploité du lundi au vendredi dans les horaires ouvrables habituellement pratiqués en entreprise. Il n'y a pas d'activité nocturne. La fusion/concentration opérée nécessite plusieurs bâtiments dont le grand hangar (environ 8 500 m² de bâti sur une emprise approchant les 2 hectares. Les mouvements des véhicules se feront côté saligue et côté stade : les camions gros porteurs accosteront sur les quais actuels côté stade et les fourgons seront chargés/déchargés par des ouvertures nouvelles côté saligue.

► L'emploi

Pour fonctionner, l'entreprise emploiera environ 60 personnes dont une vingtaine spécialisée sur des activités administratives. L'activité de sous-traitance hébergée devrait générer une quinzaine d'emplois.

► Implantation de sociétés

Sur le site de Rontignon, monsieur Lafon annonce que dans le cadre de cette concentration / fusion plusieurs sociétés auront à Rontignon leur siège social (et en particulier la société civile immobilière en création pour l'achat du site).

► Adaptation du site, achat ou location

Pour exploiter le site, le groupe Mory en prévoit l'**achat** et dispose d'une enveloppe financière qui intègre l'ensemble des éléments de l'opération : achat, adaptation du site, transfert des activités, etc.

► Fiscalité

Les entreprises qui s'installent dans la friche industrielle Vilcontal – futur parc d'activités du Moulin – sont soumises à la contribution économique territoriale (CET) qui comprend la contribution foncière des entreprises (CFE) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

► Calendrier prévisionnel

Le calendrier est serré car le site devra être entièrement opérationnel au 1^{er} juillet 2012, le parcours incluant l'ensemble des démarches pour l'obtention de l'autorisation administrative d'exploitation. Le chemin critique est le suivant :

- avis de principe de la commune de Rontignon ;
- valorisation du site au prix du marché par le propriétaire (Gave et Coteaux) ;
- négociations et signature de la promesse de vente ;
- dépôt du permis de construire ;
- dépôt de la demande d'autorisation d'exploitation auprès des services concernés ;
- réalisation des travaux ;
- mise en exploitation avant le 1^{er} juillet 2012.

Après en avoir pris connaissance des éléments de décision et après en avoir débattu, le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés (12 voix pour et une abstention),

APPROUVE le projet d'entreprise présenté par le représentant du groupe Mory.

2. QUESTIONS DIVERSES

2.1. Plan local d'urbanisme (PLU)

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la réunion publique prévue dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) aura lieu **le mardi 4 octobre 2011 à 19 h 00**. Y seront présentés :

- **le diagnostic du territoire**, véritable état des lieux de notre commune présentant ses forces, ses faiblesses et ses spécificités mais aussi ses perspectives d'évolution ;
- **le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)**, orienté par les enjeux relevés par le diagnostic.

Le service de l'urbanisme de l'agence publique de gestion locale (APGL), bureau d'études retenu par la commune, sera également présent, et, au cours du débat qui suivra la présentation, sera en mesure d'apporter les éléments techniques et réglementaires concourant à l'élaboration de notre document d'urbanisme.

Une réunion préparatoire est programmée pour les élus le **29 septembre 2011 à 9 h 00**. Celle ci permettra aux élus de prendre connaissance de toutes les informations utiles.

2.2. Demande d'utilisation de la salle de sports

La présidente du club de volley-ball de Gèlos demande l'autorisation d'utiliser la salle des sports de Rontignon pour son équipe courant octobre (le mercredi et le vendredi de 18h30 à 22h30) en raison de travaux à la salle de Gèlos. Monsieur le maire suggère au conseil municipal que cette demande transite par la mairie de Gèlos. Le conseil approuve cette proposition.

2.3. Congrès des maires

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le congrès des maires qui se tiendra à Paris du 22 au 24 novembre 2011 est ouvert aux membres du conseil municipal souhaitant y participer.

2.4. Le syndicat d'énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDÉPA)

Le SDÉPA prévoit un marché d'entretien de l'éclairage public – par lots sur le département – avec plusieurs formules à la carte selon le contenu de la maintenance (préventive et corrective, corrective seule) hors prestations assurées dans le cadre des travaux traditionnels du SDÉPA. Un document de synthèse est distribué à chaque élu ; il conviendra de statuer sur cette proposition sachant que la commune est engagée par contrat avec la CEGELEC dans ce domaine.

2.5. Activités de la secrétaire de mairie

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la charge de travail de la secrétaire de mairie est aujourd'hui telle qu'elle nécessite une augmentation des heures hebdomadaires de 3 heures.

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité à cet accroissement horaire.

2.6. Aménagements secteur Vilcontal et Aéroplis

Monsieur Dudret rend compte au conseil de sa prise de contact avec monsieur Gilles Omer (Chargé de développement et de direction d'un groupe régional de BTP et directeur de l'entreprise pyrénéenne de constructions (EPC)) et des entretiens conduits en présence de monsieur André Cauhapé, président de la communauté Gave et Coteaux. Les échanges ont porté sur l'opportunité :

- pour la reconversion de la friche industrielle de Rontignon :
 - de la construction d'une maison médicale au sein de laquelle plusieurs professions pourraient être accueillies,
 - de la réalisation d'une résidence seniors à l'image de celle en cours de réalisation à Laroin (dans laquelle l'entreprise de construction de monsieur Omer a obtenu le lot n°1) ;
- pour la zone Aéroplis de Bordes-Assat :
 - d'études nouvelles pour la construction d'un hôtel d'entreprises supplémentaire,
 - de la recherche de partenaires pour le financement et la construction d'un ensemble hôtelier,

Pour la conduite des études afférentes, monsieur Dudret a communiqué à monsieur Omer tous les documents nécessaires.

2.7. Enfouissement des réseaux de moyenne et basse tensions au hameau

Monsieur le maire informe le conseil que le bureau d'études mandaté par le SDÉPA est en attente d'une convention. En effet, un propriétaire n'aurait pas transmis ce document. Il est convenu que monsieur Iriart prendra contact dans les meilleurs délais avec cet administré.

2.8. Lave-vaisselle pour la cantine scolaire

Madame Vayssier précise que la livraison du nouveau lave-vaisselle pour la cantine est programmée le mercredi 14 septembre 2011.

2.9. Réunion de la commission "fête et loisirs"

Cette commission se réunira le lundi 5 septembre 2011 à 18 h 30 pour préparer le voyage des seniors de la commune.

2.10. Équipement basket-ball pour la salle de sports

Compte tenu du développement de l'activité de la section basket de l'ASMUR, il apparaît nécessaire d'équiper la salle de sports de Rontignon d'un ensemble "panier mini-basket" réglable. Cet équipement amovible doit être lesté de sable ou d'eau. Le devis transmis par les responsables basket de l'ASMUR s'élève à 302,10 € TTC.

Monsieur le maire propose que cet équipement soit acheté par la commune ; ainsi, restera-t-il attaché à la salle de sports.

Le conseil, à l'unanimité, approuve l'achat de cet équipement d'initiation au basket.

2.11. Problème électrique à l'école

Des anomalies électriques sont apparues à l'école qui empêchent désormais l'alimentation de certaines prises du couloir et du bureau de la directrice. Une solution temporaire sera mise en œuvre avant l'intervention de l'électricien de la commune à son retour de congés.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne n'ayant de question à poser, la séance est levée.